



# CANIS

Vereinigung für Rücksicht und Toleranz in der Hundehaltung  
Groupement valaisan pour l'intégration du chien dans la société

Aux membres de  
l'Association CANIS

Martigny, le 31 octobre 2006

Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

Nous vous remercions chaleureusement d'avoir adhéré à l'Association CANIS par le paiement d'une cotisation annuelle.

Nous tenons à vous rappeler que l'Association CANIS est une association valaisanne qui demande un respect mutuel, de l'égard et de la tolérance entre propriétaires de chiens et non propriétaires de chiens.

Notre Association bénéficie du soutien de l'Association suisse de cynologie et de sa section valaisanne. De plus, elle est représentative auprès des autorités politiques de la problématique liée aux chiens.

Pour ce motif, en date du 23 janvier 2006, nous avons déposé un Recours de droit public auprès du Tribunal fédéral à l'encontre de la publication par le Conseil d'Etat du canton du Valais d'une liste de douze races chiens jugés dangereux.

Nous estimons en effet que l'interdiction de certaines races de chiens ne résout pas la problématique des morsures de chiens et crée un faux sentiment de sécurité auprès de la population.

A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de nouvelles du Tribunal fédéral concernant cette affaire. Cependant, dès qu'une suite y sera donnée, nous ne manquerons pas de vous en informer.

D'autre part, nous vous remettons en annexe la liste des membres du comité.

Vous pouvez en tout temps prendre contact avec ces personnes si quelqu'un de votre entourage souhaite adhérer à notre Association ou afin d'obtenir des renseignements.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers Amis, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

Alain COTTAGNOUD

La Secrétaire

Valérie DORSAZ

Annexe : Liste des membres du comité

**p.a. Me Alain COTTAGNOUD, avenue de la Gare 41 à 1950 Sion**